

ATELIER D'APPUI AU PARC MARIN DE MOHELI (PMM), COMORES

par **Hachime Abdérémane** le **29/04/2008** | Rubrique: [Initiatives-Actions](#) | Portail : [Ocean Indien](#)

L'atelier de travail qui s'est déroulé du 21 au 23 avril 2008, à l'hôtel les Arcades à Moroni devait permettre avec l'appui du Projet régional de la Commission de l'Océan Indien, de mettre à plat les éléments devant impulser le travail au niveau du Parc Marin de Mohéli (PMM), qui connaît un certain nombre de difficultés ces derniers temps. Ce parc marin s'inscrit dans le cadre du Réseau des Aires Marines Protégées des pays de la Commission de l'Océan Indien.

L'atelier qui a regroupé la totalité des membres du comité de gestion du parc marin ainsi qu'un certain nombre de parties prenantes aura permis de tracer une feuille de route en définissant les grands axes pour un appui effectif au PMM.

Pour mémoire, le Projet « Réseau des Aires Marines Protégées des pays de la Commission de l'Océan Indien" (ou RAMP – COI), est piloté par la Commission de l'Océan Indien (COI) et mis en oeuvre par le Bureau du WWF à Madagascar et les îles de l'Océan Indien Occidental (WWF MWIOP) ». Il a démarré en juin 2006 et prendra fin en juin 2009. Il a pour objectif de contribuer au maintien de la biodiversité et des ressources marines et côtières de l'éco-région marine de l'Océan Indien occidental, à travers la mise en place d'un réseau régional cohérent d'aires marines protégées (AMP), et gérées efficacement. Un des axes d'intervention du projet est le soutien direct aux AMPs et notamment au Parc Marin de Mohéli (PMM.)


Une mission de diagnostic en vue d'appréhender la situation actuelle et de faire émerger les éléments pertinents pour une intervention du projet RAMP-COI, a été effectuée à Mohéli du 27 juin au 06 juillet 2007. A l'issue de cette mission, les grandes recommandations pour une meilleure gestion et une opérationnalisation efficace du PMM étaient émises.

Cet appui se situera sur trois grands axes qui sont : le contrôle et la surveillance du site par un appui aux éco-gardes, un volet sera destiné au suivi scientifique et un autre concernera le travail de sensibilisation. Le projet apporte un appui important dans le renforcement des capacités des gestionnaires des aires protégées, grâce à un système d'échanges entre les pays de la région.

Au total, on peut affirmer que l'atelier aura permis aux différentes parties prenantes de mieux définir leurs responsabilités et saisir l'importance de chacun des acteurs, que ce soit au niveau local, des îles autonomes et de l'Union ainsi que des autres acteurs, de travailler en partenariat pour une gestion et une valorisation de nos ressources naturelles. Une richesse qui n'est pas toujours bien perçue dans la réalité.

L'atelier a aussi mis en lumière la nécessité pour le PMM de disposer d'un label écologique. Ce label pourrait passer par l'inscription de l'île de Mohéli en tant que réserve de biosphère de l'UNESCO. Mais pour en arriver là, il est nécessaire de passer par un processus qui peut être plus ou moins longue, suivant les moyens que l'on se donne. Mme Naoline Raondry-Rakotoarisoa, « Program Specialist in Ecological Sciences », du bureau de l'UNESCO à Nairobi (Kenya), a permis aux participants de se faire une idée des étapes à franchir. Le secrétaire général du ministère de l'Environnement de l'Union, M. Said Mohamed Ali Said, est lui aussi intervenu dans ce sens, en faisant le point sur ce qui a été fait à Mohéli et ce qui reste à faire.

Pour sa part, M. Rémi Ratsimbazafy, coordinateur régional se dit satisfait du travail mené durant ces trois jours et compte sur le dynamisme des cadres du PMM pour que le plan d'action élaboré de manière participative puisse se concrétiser très prochainement.

 [En savoir plus sur le Réseau Régional des Aires Marines Protégées \(15 hits\)](#)